SNCS-HEBDO 08 n°28

8 décembre 2008

Le Godet nouveau est arrivé… C'est de la piquette

Grâce au blog de Sylvestre Huet, journaliste à *Libération*, la communauté scientifique a pris connaissance du contenu du rapport du groupe de réflexion sur les sciences du vivant présidé par Jacqueline Godet. Il y est proposé de mettre à terre, en trois étapes, le système français de recherche et d'innovation. Étape 1, mise en place immédiate, en liaison avec le végétal de l'Inra et le SDV-CEA, d'un directoire chargé de la programmation nationale des sciences du vivant incluant l'Inserm, le SDV CNRS, les agences existantes dans le secteur biologie et santé. Étape 2, création, d'ici 2 ans, d'un Institut national des sciences du vivant fonctionnant en agence de financement et opérateur de recherche. Étape 3, regroupement dans cet institut de toute la biologie française dont une partie de l'Inra et le SDV CEA. Il faut noter qu'une partie de la commission serait d'accord avec la première étape mais serait opposée aux suivantes.

J. Fossey, administrateur du CNRS, membre du bureau national du SNCS-FSU

Il n'existe pas. Mais tout le monde l'a lu. Sauf, paraît-il, Pécresse et Syrota. Le projet de rapport Godet confirme ce que nous savions : sortir le secteur SDV du CNRS, remplacer ce qui reste des organismes de recherche par des agences ciblées sur des fonctions particulières – financement (ANR, ANRS…), évaluation (AERES) –, et confier la gestion des unités aux universités.

Cette stratégie destructrice est minutieusement décrite dans un document interne de la DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation) du ministère. En fait, on passe d'un modèle où les organismes de recherche, dans le cadre des grandes orientations gouvernementales et parlementaires, définissent leur politique, l'évaluent et la mettent en œuvre, à cet autre modèle, où tout est décidé et piloté depuis la rue Descartes.

L'organisation en EPST permet à la communauté scientifique, au travers d'instances représentatives comme les conseils scientifiques, le Comité national, les commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm et les conseils de laboratoire, d'assumer ses responsabilités. Le modèle en agences dessaisit cette communauté de ses prérogatives et les transfère à toutes sortes de comités *ad hoc* où les membres sont désignés et, de plus, n'assurent pas le suivi de leur délibération (cf. l'AERES).

La proposition Godet entre tout à fait dans ce cadre. Il s'agit de créer un institut national qui serait principalement une agence de financement regroupant toutes les agences de financement existantes dans le secteur des sciences du vivant, y compris l'ANR qui, de ce fait, est mise à mal. Les unités seraient sous la responsabilité des universités dont les CHU, mais il lui resterait quelques fonctions d'opérateurs.

En fait, cette maquette converge fortement avec celle du CNRS décrite dans le projet de contrat d'objectifs et de moyens (COM). Cela démontre le double langage des gouvernances du CNRS et de l'Inserm qui tentent de rassurer les personnels en affirmant qu'il n'y a pas de raisons de s'inquiéter.

Pour le recrutement et les carrières des personnels, le rapport Godet propose la fin du corps de chercheurs par la mise en place d'un corps unique avec les enseignants-chercheurs et la généralisation des chaires conjointes « université-organismes ». Il y aurait trois filières de recrutement : les chercheurs-enseignants destinés à devenir chefs d'équipe, les enseignants-chercheurs et les « chercheurs associés ». Cette dernière catégorie ressemble fortement à une sous-espèce sans avenir professionnel. Bien entendu, tous ces recrutements se feraient *via* des commissions *ad hoc*. Il est dit très clairement qu'il faut se débarrasser des actuelles instances de recrutement.

Toutes ces propositions sont le fruit d'un petit nombre de scientifiques qui, pour des raisons diverses, se font manipuler par le pouvoir politique. Nous avons, en France, un modèle de recherche exemplaire fondé sur des organismes de recherche responsables et associant les scientifiques *via* des instances représentatives. Ce système a su mettre sur pied des structures opérationnelles telles les UMR où peuvent collaborer plusieurs institutions. Ce type de structure nous est envié par beaucoup de pays, dont les États-Unis, la Chine, le Japon ou l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle le CNRS peut créer des UMR internationales. Il est effroyable que pour des raisons mercantiles, pour des raisons partisanes, on mette par terre le système français de recherche et d'innovation. Nous devons réagir !